

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017 à 18h30

**PRESENTS** : Mme Annie Sagnes, Mr Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, Mr Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mr Hervé Marchand, Mme Florence Marque, Mr Jean-Bernard Carrère, Mr Romain Estrade, Mme Elisabeth Pourtet, Mr Alain Lescoules, Mr Jean-Claude Le Borgne

**ABSENTS** : Mme Séverine Mauries-Lauberton  
Mme Magalie Salis (procuration à Mr Alain Lescoules)

Secrétaire de séance : Annie Sagnes

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. La feuille de présence circule.

Aucun compte rendu n'est à valider.

On procède à l'examen de l'ordre du jour et à l'ouverture des débats.

### **1- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2016**

#### **1-1- Approbation comptes administratifs**

Délibération :

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Mr Jérôme Lurie Adjoint,

délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Laurent GRANDSIMON, Maire,

après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui **DONNE** acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif Budget PRINCIPAL</b>						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		150 700,29	628 527,94		628 527,94	150 700,29
Opérations de l'exercice	4 967 452,59	5 505 848,72	3 618 862,98	4 961 271,94	8 586 315,57	10 467 120,66
<b>TOTAL</b>	<b>4 967 452,59</b>	<b>5 656 549,01</b>	<b>4 247 390,92</b>	<b>4 961 271,94</b>	<b>9 214 843,51</b>	<b>10 617 820,95</b>
Résultat de clôture		<b>689 096,42</b>		<b>713 881,02</b>		<b>1 402 977,44</b>
Restes à réaliser			<b>1 295 176,00</b>	<b>1 024 584,00</b>	<b>1 295 176,00</b>	<b>1 024 584,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>4 967 452,59</b>	<b>5 656 549,01</b>	<b>5 542 566,92</b>	<b>5 985 855,94</b>	<b>10 510 019,51</b>	<b>11 642 404,95</b>
Résultats av. affectation		<b>689 096,42</b>		<b>443 289,02</b>		<b>1 132 385,44</b>

<b>Compte annexe pour le CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE</b>						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		5 859,29	0.00	0	0.00	5 859,29
Opérations de l'exercice	21 183,05	26 200,00	0.00	0.00	21 183,05	26 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 183,05</b>	<b>32 059,29</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21 183,05</b>	<b>32 059,29</b>
Résultat de clôture		<b>10 876,24</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>10 876,24</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>21 183,05</b>	<b>32 059,29</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21 183,05</b>	<b>32 059,29</b>
Résultats av. affectation		<b>10 876,24</b>				<b>10 876,24</b>

<b>Compte annexe pour le Service ASSAINISSEMENT</b>						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		32 825,10	31 355,89		31 355,89	32 825,10
Opérations de l'exercice	186 496,63	173 758,15	30 955,69	83 578,74	217 452,32	257 336,89
<b>TOTAL</b>	<b>186 496,63</b>	<b>206 583,25</b>	<b>62 311,58</b>	<b>83 578,74</b>	<b>248 808,21</b>	<b>290 161,99</b>
Résultat de clôture		<b>20 086,62</b>		<b>21 267,16</b>		<b>41 353,78</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>186 496,63</b>	<b>206 583,25</b>	<b>62 311,58</b>	<b>83 578,74</b>	<b>248 808,21</b>	<b>290 161,99</b>
Résultats av. affectation		<b>20 086,62</b>		<b>21 267,16</b>		<b>41 353,78</b>

<b>Compte annexe pour le Service EAU</b>						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		39 360,87		359 011,13		398 372,00
Opérations de l'exercice	168 065,38	185 613,75	336 276,06	20 246,99	504 341,44	205 860,74
<b>TOTAL</b>	<b>168 065,38</b>	<b>224 974,62</b>	<b>336 276,06</b>	<b>379 258,12</b>	<b>504 341,44</b>	<b>604 232,74</b>
Résultat de clôture		<b>56 909,24</b>		<b>42 982,06</b>		<b>99 891,30</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>168 065,38</b>	<b>224 974,62</b>	<b>336 276,06</b>	<b>379 258,12</b>	<b>504 341,44</b>	<b>604 232,74</b>
Résultats av. affectation		<b>56 909,24</b>		<b>42 982,06</b>		<b>99 891,30</b>

<b>Compte annexe pour la MICROCENTRALE de l'YSE</b>						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		149 043,23		298 528,80		447 572,03
Opérations de l'exercice	683 455,05	889 157,19	2 088 954,58	953 607,98	2 772 409,63	1 842 765,17
<b>TOTAL</b>	<b>683 455,05</b>	<b>1 038 200,42</b>	<b>2 088 954,58</b>	<b>1 252 136,78</b>	<b>2 772 409,63</b>	<b>2 290 337,20</b>
Résultat de clôture		<b>354 745,37</b>	<b>836 817,80</b>		<b>482 072,43</b>	
Restes à réaliser				<b>571 877,00</b>		<b>571 877,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>683 455,05</b>	<b>1 038 200,42</b>	<b>2 088 954,58</b>	<b>1 824 013,78</b>	<b>2 772 409,63</b>	<b>2 862 214,20</b>
Résultats av. affectation		<b>354 745,37</b>	<b>264 940,80</b>			<b>89 804,57</b>

<b>Compte annexe pour la Régie de TRANSPORT PUBLIC de PERSONNES</b>						
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		575,08		10 566,40		11 141,48
Opérations de l'exercice	42 016,00	50 771,51	13 750,00	6 095,06	55 766,00	56 866,57
<b>TOTAL</b>	<b>42 016,00</b>	<b>51 346,59</b>	<b>13 750</b>	<b>16 661,46</b>	<b>55 766,00</b>	<b>68 008,05</b>
Résultat de clôture		<b>9 330,59</b>		<b>2 911,46</b>		<b>12 242,05</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>42 016,00</b>	<b>51 346,59</b>	<b>13 750</b>	<b>16 661,46</b>	<b>55 766</b>	<b>68 008,05</b>
Résultats av. affectation		<b>9 330,59</b>		<b>2 911,46</b>		<b>12 242,05</b>

2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **VOTE avec 7 voix Pour, 6 Abstentions et 0 Contre** les comptes administratifs des budgets suivants : Régie de Transport, budget principal

**VOTE à l'UNANIMITE** les comptes administratifs des budgets suivants : CCAS, Microcentrale de l'Yse, Régie de l'Eau, Régie de l'Assainissement.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **1-2- Approbation comptes de gestions**

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal,

*Après s'être fait présenter* les Budgets Primitifs 2016 et les décisions modificatives (DM) qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

*Après avoir entendu et approuvé* les 7 Comptes Administratifs de l'exercice 2016 (Budget PRINCIPAL Budgets annexes C.C.A.S, Service de l'Assainissement, Service de l'Eau, Microcentrale de l'Yse, Régie de Transport, Régie des Thermes de Luz-Saint-Sauveur) ;

*Après s'être assuré* que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et quelle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1°) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE à l'UNANIMITE** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **1-3- Approbation administratif thermes**

### **Délibération :**

M. Laurent Grandsimon, maire de Luz, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2016 de la régie des Thermes et les décisions modificatives s'y rapportant, donne acte de la présentation du

compte administratif effectuée par Mme Florence MARQUE, présidente de la régie des Thermes, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2015	Fonctionnement		Investissement		Global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 892 886.96	1 891 962.53	688 065.41	484 969.03	2 580 952.37	2 376 931.56
Résultats de l'exercice		-924.43		-203 096.38		-204 020.81
Résultats antérieurs reportés		1 062.85		356 614.81		357 677.66
Total avec reports	1 892 886.96	1 893 025.38	688 065.41	841 583.84	2 580 952.37	2 734 609.22
Résultats cumulés		138.42		153 518.43		153 656.85
Restes à réaliser			101 982.00	20 800.00	101 982.00	20 800.00
Total cumulé	1 892 886.96	1 893 025.38	790 047.41	862 383.84	2 682 934.37	2 755 409.22
Résultats définitifs (avant affectation)		138.42		72 336.43		72 474.85

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 5 abstentions,

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2- Affectations des résultats

### 2-1- Microcentrale de l'Yse

#### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget annexe de la MICROCENTRALE de l'YSE de la Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement :	205 702,14 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>149 043,23 €</u>
soit un excédent de fonctionnement 2016 cumulé de	354 745,37 €
→ un déficit d'investissement :	1 135 346,60 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>298 528,80 €</u>
Soit un déficit d'investissement 2016 cumulé de	836 817,80 €
Restes à Réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à Réaliser en recettes	<u>571 877,20 €</u>
soit un déficit de financement de l'investissement de	264 940,60 €

à l'UNANIMITE

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT	354 745,37 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	264 940,60 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	89 804,77 €
-----	
Résultat d'Investissement reporté (001) : DEFICIT	836 817,80 €

## 2-2- Assainissement

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT de la Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

→ un déficit de fonctionnement :	12 738,48 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>32 825,10 €</u>
soit un excédent de fonctionnement 2016 cumulé de	20 086,62 €
→ un excédent d'investissement :	52 623,05 €
→ un déficit antérieur reporté 2015 de :	<u>31 355,89 €</u>
soit un excédent d'investissement 2016 cumulé de	21 267,16 €
Restes à Réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à Réaliser en recettes	<u>0,00 €</u>
soit un excédent de financement de l'investissement de	21 267,16 €

à l'UNANIMITE

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT</b>	<b>20 086,62 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT</b>	<b>20 086,62 €</b>
-----	
<b>Résultat d'Investissement reporté (001) : EXCEDENT</b>	<b>21 267,16 €</b>

## 2-3- Budget principal

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget PRINCIPAL de la Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement :	538 396,13 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>150 700,29 €</u>
soit un excédent de fonctionnement 2016 cumulé de	689 096,42 €
→ un excédent d'investissement :	1 342 408,96 €
→ un déficit antérieur reporté 2015 de :	<u>628 527,94 €</u>
Soit un excédent d'investissement 2016 cumulé de	713 881,02 €
Restes à Réaliser en dépenses	1 295 176,00 €
Restes à Réaliser en recettes	<u>1 024 584,00 €</u>
soit un excédent de financement de l'investissement de	443 289,02 €

à 7 VOIX Pour 0 VOIX Contre 6 ABSTENTIONS

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT</b>	<b>689 096,42 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>689 096,42 €</b>
-----	
<b>Résultat d'Investissement reporté (001) : EXCEDENT</b>	<b>713 881,02 €</b>

## 2-4- CCAS

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement :	5 016,95 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>5 859,29 €</u>
soit un excédent de fonctionnement 2016 cumulé de	10 876,24 €
→ un excédent d'investissement :	0.00 €
→ un déficit antérieur reporté 2015 de :	<u>0.00 €</u>
Soit un résultat d'investissement 2016 cumulé de	0.00 €
Restes à Réaliser en dépenses	0.00 €
Restes à Réaliser en recettes	<u>0.00 €</u>
soit un besoin de financement de l'investissement de	0.00 €

**DECIDE** à l'UNANIMITE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT</b>	<b>10 876,24 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>10 876,24 €</b>
-----	
<b>Résultat d'Investissement reporté (001) :</b>	<b>0.00 €</b>

## 2-5- Eau

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget annexe de l'EAU de la Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement :	17 548,37 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>39 360,87 €</u>
soit un excédent de fonctionnement 2016 cumulé de	56 909,24 €
→ un déficit d'investissement :	316 029,07 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>359 011,13 €</u>
Soit un excédent d'investissement 2016 cumulé de	42 982,06 €
Restes à Réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à Réaliser en recettes	<u>0.00 €</u>
soit un excédent de financement de l'investissement de	42 982,06 €

à l'UNANIMITE

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT</b>	<b>56 909,24 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>56 909,24 €</b>
-----	
<b>Résultat d'Investissement reporté (001) : EXCEDENT</b>	<b>42 982,06 €</b>

## 2-6- Transport

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget annexe de la REGIE de TRANSPORT de la Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement :	8 755,51 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	575,08 €
soit un excédent de fonctionnement 2016 cumulé de	<u>9 330,59 €</u>
→ un déficit d'investissement :	7 654,94 €
→ un excédent antérieur reporté 2015 de :	<u>10 566,40 €</u>
soit un excédent d'investissement 2016 cumulé de	2 911,46 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	<u>0,00 €</u>
Soit un excédent de financement de l'investissement de	2 911,46 €

**A 7 VOIX Pour 0 VOIX Contre 6 ABSTENTIONS**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT</b>	<b>9 330,59 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>9 330,59 €</b>
-----	
<b>Résultat d'Investissement reporté (001) : EXCEDENT</b>	<b>2 911,46 €</b>

## 2-7- Thermes

### Délibération :

Le Conseil Municipal,

après avoir approuvé l'exposé du compte administratif 2016 du budget annexe de la régie des Thermes et pris acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

#### Section Investissement

Résultat de l'exercice :	-203 096.38
Résultat antérieur reporté :	356 614.81
Résultat cumulé de l'exercice :	<b>153 518.43</b>
Restes à réaliser en dépenses :	101 982.00
Restes à réaliser en recettes :	20 800.00
<b>Résultat définitif :</b>	<b>72 336.43</b>

#### Section Fonctionnement

Résultat de l'exercice :	-924.43
Résultat antérieur reporté :	1 062.85
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>138.42</b>

Décide

d'affecter le résultat cumulé de la section fonctionnement comme suit :

A 8 voix pour, 5 abstentions.

**Reprise en section de fonctionnement pour l'exercice 2017 à hauteur de 138.42 €**  
(report à nouveau créditeur - ligne 002).

### **3- Tarifs thermaux et remises en forme**

#### **Délibération :**

Mme Florence marque, présidente de la Régie des thermes, propose que le prix des abonnements Remise en forme soit augmenté au 3 avril 2017 :

Abonnement 12 mois Balnéo-gym-aquabike (adultes) :	256 €	(ancien tarif : 249 €)
Abonnement 12 mois Balnéo-gym (4 à 18 ans) :	128 €	(ancien tarif : 125 €)
Abonnement 6 mois Balnéo-gym:	192 €	(ancien tarif : 187 €)
Abonnement 4 mois Balnéo-gym:	135 €	(ancien tarif : 132 €)
Forfait 10 séances Gym ou aquagym :	91 €	(ancien tarif : 89 €)
Abonnement 12 mois Gym / 2 séances par semaine :	185 €	(ancien tarif : 180 €)

Pour rappel un forfait de 10 séances Aqua-bike est maintenu à 100 € (prix fixé par délibération du 20 janvier 2014)

Le conseil municipal, 8 voix pour et 6 abstentions, autorise l'augmentation de ces tarifs.

### **4- Création des postes saisonniers – saison thermale 2017**

#### **Délibération :**

En raison du surcroît de travail inhérent à la saison thermale, il est indispensable de recourir comme chaque année à la création d'emplois saisonniers. La Présidente propose donc la création de 22 emplois saisonniers :

- 1 poste de Masseur Kinésithérapeute spécialisé en lymphologie responsable de l'équipe du 13 mars au 10 novembre 2017 (35 h par semaine)  
Rémunération : salaire brut 2950 € - prime disponibilité 95.28 € - prime technicité 62.56 €. *non rattaché à la grille territoriale*
- 8 postes de Masseurs Kinésithérapeutes (35 h par semaine)  
Rémunération : salaire brut 2500 € - prime hébergement 100€ si ne résident pas dans le département. *non rattachés à la grille territoriale.*
  - 4 postes du 3 avril au 28 octobre 2017
  - 1 poste du 10 avril au 21 octobre 2017
  - 1 poste du 24 avril au 14 octobre 2017
  - 1 poste du 28 août au 07 octobre 2017
  - 1 poste du 4 septembre au 14 octobre 2017
- 9 postes d'agents thermaux (35 h par semaine)  
Rémunération sur la base d'un poste d'auxiliaire de soins principal 2<sup>e</sup> classe, indice majoré 328, soit 1537.00 € par mois (ou plus si ancienneté dans le poste) plus 95.28 € de prime disponibilité.
  - 2 postes du 3 avril au 28 octobre 2017
  - 1 poste du 3 avril au 21 octobre 2017
  - 1 poste du 10 avril au 21 octobre 2017
  - 1 poste du 15 mai au 21 octobre 2017
  - 1 poste du 22 mai au 7 octobre 2017
  - 1 poste du 22 mai au 30 septembre 2017
  - 1 poste du 12 juin au 2 septembre 2017
  - 1 poste pour les mois de juin et septembre 2017
- 1 poste d'infirmière du 3 avril au 28 octobre 2017 à temps partiel (28 h par semaine)  
Rémunération sur la base d'un poste d'infirmier en soins généraux classe normale, indice majoré 373 soit 1398.29 € par mois - prime disponibilité 76.22 € - prime technicité 50.05 €.



- 1 poste de concierge et technicien du 16 mars au 28 octobre 2017 (35 h par semaine)  
Rémunération sur la base d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe, indice majoré 328, soit 1537.00 € par mois - prime disponibilité 95.28€ - prime d'astreinte semaine 8.08€/jour - prime d'astreinte week-end : 78.23€.
- 1 poste Ménage-Buanderie du 03 avril au 28 octobre 2017 à temps partiel (30 h par semaine).  
Rémunération sur la base d'un poste d'adjoint technique, indice majoré 327 soit 1313.38€ par mois.
- 1 poste Ménage du 03 avril au 28 octobre 2017 à temps partiel (18 h par semaine).  
Rémunération sur la base d'un poste d'adjoint technique, indice majoré 327 soit 1313.38€ par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 11 voix pour et 3 abstentions :

- **décide** de créer 22 postes d'emploi saisonniers tels que décrits ci-dessus,
- **fixe** la rémunération comme indiquée ci-dessus,
- **précise** que les crédits seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif 2017.

## **5- Convention avec le CLIC**

### **Délibération :**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que le CLIC Pays des Gaves organise des ateliers équilibre sur la commune d'Esquièze-Sère à destination des aînés de la vallée. Ces ateliers se déroulent chaque mercredi après-midi depuis le 18 janvier 2017 et ce jusqu'au 05 avril 2017.

La commune de Luz-Saint-Sauveur assure le transport des personnes inscrites à chaque atelier du mercredi. A cet effet, il convient d'acter cette prestation de service par une convention qui en fixe les modalités. Il est retenu un coût forfaitaire kilométrique de 2,72 € HT.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention

**AUTORISE à l'UNANIMITE** Monsieur le maire à la signer.

## **6- Questions diverses**

- Discussion sur la station de ski de Luz Ardiden et ses chiffres : journées skieurs, chiffres d'affaires remontées mécaniques et restauration.
- Annonce de la date et des personnes présentes à la réunion publique concernant les gorges de Luz.
- Passerelle de Sassis ouverte.
- Publication d'un appel d'offre pour la gestion du turon de la Mazou.
- Présentation de l'avant-projet concernant la promenade du Bastan.
- Date (à confirmer) pour la tenue du conseil municipal pour le vote du budget 2017.
- Sécurité de la clôture de la maison Baa-Puyoulet dans le virage à Saint Sauveur.

L'intégralité des débats est disponible sur le compte rendu enregistré de la séance du conseil municipal – site internet de Luz.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.**